

Fiche d'inscription 2022-2023 Chœur International Hugues Reiner

Votre photo

Répétitions le mercredi 19h15-21h30 Temple de Passy, 19 rue Cortambert 75016 Paris (Métro : rue de la Pompe ou Trocadéro)

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Téléphone : _____

Profession (si retraité(e), indiquer R, puis la dernière profession exercée) : _____

Adresse mail : _____ Adresse postale : _____

Pupitre : Soprano 1 Alto 1 Ténor 1 Basse 1
 Soprano 2 Alto 2 Ténor 2 Basse 2

COTISATION ANNUELLE à acquitter lors de l'inscription : 200 € (Pour les **personnes imposables**, voir mécanisme de défiscalisation page suivante / verso)

Tarif préférentiel : gratuité pour les moins de 26 ans.

<input type="checkbox"/> Paiement unique	chèque n° : _____	<input type="checkbox"/> Espèces
	<input type="checkbox"/> Virement sur compte CIC, n° IBAN = FR76 3006 6105 6100 0201 5210 165	

Paiement échelonné : sept 2022 – 70€, chèque n° : _____

15 décembre 2022 - 70€ chèque n° : _____

15 avril 2023 - 60€ chèque n° : _____

Les partitions sont à la charge des choristes.

Les statuts de l'association « Chœur Hugues Reiner » sont disponibles sur le site www.choeurhuguesreiner.fr

Par la signature de ce présent document :

- Je m'engage à préparer les œuvres en amont des répétitions.
- Je cède à l'association "Chœur Hugues REINER" sans limitation aucune, les droits sur l'exploitation d'enregistrements sonores ou audiovisuels faits dans le cadre des activités de la chorale sur tous supports (CD, DVD, site internet...)
- J'autorise à titre gratuit, l'association "Chœur Hugues REINER" à prendre ou faire prendre des photos me mettant en scène à l'occasion de concerts, prestations audios ou vidéos, ou répétitions de la chorale, à reproduire et diffuser ces photos pour l'élaboration, l'illustration de support de communication ainsi que celles publiées dans la presse. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photos ne devront pas porter atteinte à ma réputation.

A : _____ Date : _____

Signatures

Choriste

(précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Hugues Reiner :

POUR SOUTENIR LE CHŒUR : TABLEAU POUR LA DEFISCALISATION, VOIR L'EFFET DE LEVIER TRES IMPORTANT DANS LES 2 DERNIERES LIGNES

	(plafond)						
Je fais un don de :	50,00 €	100,00 €	150,00 €	200,00 €	260,00 €	300,00 €	500,00 €
J'ai droit à une réduction de ma cotisation de 25% du montant du don (plafonné à 65€ par an)	-12,50 €	-25,00 €	-37,50 €	-50,00 €	-65,00 €	-65,00 €	-65,00 €
la cotisation réduite devient donc :	187,50 €	175,00 €	162,50 €	150,00 €	135,00 €	135,00 €	135,00 €
Je verse donc au Chœur : 200€ de cotisation - le montant de ma réduction + mon don)	237,50 €	275,00 €	312,50 €	350,00 €	395,00 €	435,00 €	635,00 €
Mais, comme j'ai une réduction d'impôts égale aux 2/3 de mon don, soit :	-33,00 €	-66,00 €	-99,00 €	-132,00 €	-171,60 €	-198,00 €	-330,00 €
En réalité, la somme de mon don et de ma cotisation est de :	204,50 €	209,00 €	213,50 €	218,00 €	223,40 €	237,00 €	305,00 €
Donc, un don de :	50,00 €	100,00 €	150,00 €	200,00 €	260,00 €	300,00 €	500,00 €
Me coûte en réalité :	4,50 €	9,00 €	13,50 €	18,00 €	23,40 €	37,00 €	105,00 €